



ASSEMBLEE GENERALE

3 avril 2023 – salle Gilardi

Ordre du jour :

- 1- Rapport moral
- 2- Rapport financier et approbation des comptes
 - ✓ Vote sur Compte administratif - 2022
 - ✓ Montant de la cotisation
 - ✓ Modification de la domiciliation bancaire
- 3- Projets pour la saison 2023 - 2024
- 4 - Questions diverses

❖ **Vérification du quorum : Quorum atteint 32 présents + 4 pouvoirs et 4 absents excusés**

1- Rapport moral

- Pour ceux qui n'étaient pas présents à notre dernière assemblée générale, un peu d'information. Notre chorale a été créée en juillet 2012. Elle a été déclarée le 23 juillet et elle a fait l'objet d'une publication au JO du 4 aout. Nous approchons des 11 ans.

A sa création notre chorale était totalement ouverte, basée sur l'idée que toute personne souhaitant chanter pouvait le faire en nous rejoignant quel que soit son niveau. Nous avons fonctionné ainsi pendant 9 ans, un peu moins si l'on prend en compte la période de Covid. Partant de zéro, notre cheffe de chœur nous a fait progresser.

- Depuis 1an ½ Richard AUGUGLIARO a pris la relève. Nous sommes toujours sur un répertoire qui reste mixte : classique / contemporain et chansons mais nous avons opéré une révolution copernicienne avec Richard qui nous a demandé de changer un certain nombre de choses à commencer par les conditions d'admission à la chorale avec un recrutement non plus sur la base

de la seule envie de chanter mais sur la base de critères musicaux et d'équilibre des pupitres relevant de lui seul.

- Ces modifications ont été validées lors de notre dernière AG du 19 septembre 2022, non sans remous et quelques départs.
- Ainsi, il y a 6 mois, ont été recrutés avant tout des ténors et des basses. Nous avons, en peu de temps, basculé dans un autre monde, une nouvelle chorale avec des pupitres mieux équilibrés.
- L'intégration des nouveaux s'est faite facilement. La convivialité est de mise nous travaillons dans une ambiance sympathique et bienveillante qui permet au groupe d'avancer sereinement dans la bonne humeur et nous avons en Ditta une super préposée à l'organisation des manifestations. Un grand merci !
- Autre changement, nous déposons depuis 2 ans des demandes de subvention à la mairie et au département. L'an passé nous avons obtenu 1 800€ de la mairie pour l'achat du piano. Rien du Département.
- Pour 2023, 1 400€ ont été votés par la mairie, en baisse de 22%. Nous n'avons aucune garantie quant à celle du Département. L'objet de la demande de subvention cette année était de continuer à s'équiper, doter les choristes de tenues de concert notamment : Martine et Ditta ont pris les choses en main. Un grand merci à elles. Notre but est toujours de resserrer les liens avec l'Italie notamment avec Vernante, ville jumelle de Biot.
- Nous avons programmé un concert en décembre avec les chœurs du Mercantour qui a été reporté en raison du Covid. Nous l'avons donné samedi 25 mars à l'Eglise de Biot avec le succès que l'on sait devant une église comble.
- Pour le concert du 25 nous avons réalisé une trentaine d'affiches, nous avons bénéficié de deux parutions dans la presse et nous avons fait circuler l'info sur les réseaux sociaux. Un grand merci à notre communicante en cheffe : Isabelle
- Pour l'installation, nos hommes et ceux du Mercantour se sont mobilisés sur deux jours avec l'apport de leur matériel le vendredi soir et retour le samedi matin. Un grand bravo et merci à eux ! Nous avons eu également le soutien de Régis le mari de Raymonde.

- Quant au concert lui-même, quelle ambiance ! une église magnifique, pleine à craquer. L'adjointe à la culture de Biot était présente et a pris la parole pour nous dire sa satisfaction. C'est toujours encourageant et bon signe de voir les décideurs politiques participer à des manifestations culturelles. Et surtout quel grand moment de plaisir de collaborer avec les chœurs du Mercantour, ils nous montrent la voix. Et tout ça nous le devons à Richard. On a vraiment beaucoup de chance.
- L'entrée de notre concert était gratuite, plusieurs m'ont dit que nous devrions envisager une participation au chapeau, vu le niveau de cette prestation ça peut s'entendre. On en reparlera.

Un point sur la saison 2022-2023

- Effectifs de l'année 2022/2023 : 40 choristes, : 12 Sopranos, 10 altos, 9 ténors, 9 basses avec Richard.
Pour rappel, nous étions entre 25 et 30 choristes l'an dernier ;
- Répétitions : Chaque semaine de 19h00 à 21h00. Le premier cours d'essai est gratuit
- Lieu : Salle Gilardi en priorité
- Nous avons un site internet où sont mises en ligne les partitions

Adresse du site : <http://www.biotenchantant.fr/>

Contact mail : biotenchantant@gmail.com

- Le programme de cette saison 2022/2023 a été la poursuite du travail mis en place par Richard avec des pupitres plus équilibrés avec des supports de travail sur fichiers audio et Sibelius.
- Nous avons disposé de la salle Gilardi presque à chaque répétition, Christian et Annie ont assuré le relais auprès de l'église quand la salle était prise. Un grand merci à eux
- Nous avons 11 ans, et notre chorale a beaucoup progressé. Il reste encore beaucoup à faire avec des pièces de plus en plus complexes. Ces choix nous honorent et nous obligent dans le même temps.

Le rapport d'activité est mis au vote : Adopté à l'unanimité

2- Rapport financier et approbation des comptes : Document joint en Annexe 1

Présenté par Jean Philippe notre trésorier :

Le rapport financier est mis au vote : Adopté à l'unanimité

Cotisations : Document joint en Annexe 2

Montant des cotisations : La cotisation est fixée à 10 €. Elle n'a pas augmenté depuis 2018. Il est proposé de la laisser inchangée.

Le prix des cours 38€ le trimestre (114€ pour l'année) avec un trimestre gratuit pour les couples : il est proposé de le porter à 40€ le trimestre (120€ pour l'année) avec un trimestre gratuit pour les couples.

La question est mise au vote : Adoptée à l'unanimité

Modifications de la domiciliation bancaire de l'association : Document joint en Annexe 3

Avant de passer la parole à Jean-Philippe notre trésorier, je voudrais aussi le remercier ainsi que Gisèle son adjointe sans oublier Martine notre efficace secrétaire.

La question est mise au vote : Adoptée à l'unanimité

4

3- Perspectives pour la saison 2023/2024

Nous participerons à la fête des associations en septembre. Notre effectif semble stable donc, en fonction de son évolution, le but de notre participation ne sera pas forcément de recruter beaucoup mais de nous faire connaître.

Nous allons tenter de rendre notre stand plus visible.

Olivier Auger-Laribé très pris par l'organisation de son festival n'envisage pas pour le moment de faire le forum des chœurs en parallèle. Nous ne participerons donc pas au festival des chœurs cette année.

Richard souhaite que nous soyons réguliers dans notre présence aux répétitions mais aussi dans notre travail, je pense qu'il est en partie rassuré sur ce point.

La parole est à Richard. Voici ses propositions

- Concert prévu en septembre à l'occasion de la fête des associations
- Projet d'échange avec la chorale du Rouret : aller chanter au Rouret et recevoir la chorale du Rouret à Biot
- Proposition de week-end ou de journée (samedi ou dimanche) de travail sur des œuvres particulières
- Projet d'échange avec Annot, réception de la chorale d'Annot à Biot
- Continuer la complémentarité entre les chœurs du Mercantour et Biot Enchantant
- Projet de Master class à Valdeblore la 1ère quinzaine de juillet se terminant vers le 14 juillet par un concert auquel nous pourrions participer
- Les choristes peuvent également apporter des propositions de manifestations
- Prévisions de répertoire pour 2023-2024 : Les Djinns, Célébrai, Diva la Vida de Coldplay



RAPPORT FINANCIER AG BIOT ENCHANTANT DU 3 AVRIL 2023

Nous vous présentons le compte de résultat 2022, et le budget 2023.

Les documents sont librement consultables ici et Gisèle et moi sommes à votre disposition pour toute information complémentaire.

En préambule, pour information, deux précisions :

- ces chiffres sont établis sur l'année civile, du 1er janvier au 31 décembre, alors que l'activité et les cotisations sont organisées sur l'année scolaire, de septembre à juin,
- la comptabilité des associations est une comptabilité en trésorerie, sur les dépenses effectivement décaissées et les recettes effectivement encaissées de date à date, et non sur celles engagées ou à recevoir sur la période, comme en comptabilité d'entreprise.

La comparaison des chiffres avec l'exercice 2021, fortement impacté par la pandémie, n'est pas pertinente.

Ainsi, le compte de résultat 2022 fait apparaître 6576 Euros de recettes, qui se répartissent sur deux postes seulement :

- 4776 Euros de cotisations (adhésion + cotisations trimestrielles), soit 73% des recettes,
- et 1800 Euros de subvention accordée par la Commune de Biot, soit 27% des recettes.

Les dépenses 2022 s'élèvent à 5909 Euros, qui se répartissent sur deux postes principalement :

- 3250 Euros de frais de transport correspondant au défraiement du Chef de chœur et de la pianiste, soit 55% des dépenses,
- et 2066 Euros de matériel correspondant à l'achat du piano, soit 35% des dépenses,
- les 593 Euros restants, soit 10% des dépenses, se répartissent sur divers petits postes, dont notamment locations de salles, missions et réceptions (victuailles achetées par l'Association pour les after), et divers autres dépenses (assurance, site internet, cadeaux, services bancaires, etc.).

Avec 6576 Euros de recettes et 5909 Euros de dépenses, le résultat 2022 est positif de 667 Euros. En conséquence, la situation de trésorerie, en fait le solde de notre compte bancaire, est passé de 3683 Euros au 31/12/2021 à 4350 Euros au 31/12/2022.

Ceci est à pondérer par le fait que 916 Euros de chèques émis en 2022 n'avaient pas encore été débités au 31/12/2022.

On constate donc que nos recettes courantes, les cotisations, couvrent nos dépenses courantes. En revanche, elles ne couvrent pas nos investissements, qui ne font pas l'objet d'amortissements comme en comptabilité d'entreprise, et qui nécessitent donc l'obtention de subventions. Ainsi, le piano acquis en 2022 pour 2065 Euros, a été financé à hauteur de 87% par la subvention municipale de 1800 Euros.

Le budget 2023 a été bâti avec l'objectif de respecter globalement ces deux grands équilibres : des cotisations qui financent les dépenses courantes et des subventions qui financent les investissements.

Ce budget 2023 fait apparaître 6830 Euros de dépenses, en hausse de 16% par rapport à 2022, qui se répartissent sur trois postes principalement :

- 4000 Euros de frais de transport, en hausse de 23%, correspondant au défraiement du Chef de chœur et de la pianiste, soit 59% des dépenses,
- 916 Euros de charges exceptionnelles sur exercice antérieur, correspondant aux chèques émis en 2022 à payer sur l'exercice 2023, soit 13% des dépenses,
- et 900 Euros d'investissements, soit 13% des dépenses, correspondant à l'achat des tenues, pour 700 Euros environ et l'achat de 10 porte-partitions, pour 200 Euros environ.
- les 1014 Euros restants, soit 15% de recettes, correspondent à divers petits postes, qui n'évoluent pas de façon significative à l'exception de missions et réceptions (contribution de l'Association à nos « after », 200 Euros contre 116 Euros en 2022), publicité (200 Euros contre 0 en 2022), et locations de salles (200 Euros contre 150 Euros en 2022).

Pour faire face à ces dépenses, nous prévoyons le montant équivalent en recettes, soit 6830 Euros, en hausse de 4% par rapport à 2022, qui se répartissent sur deux postes principalement :

- 5200 Euros de cotisations, en hausse de 9%, soit 76% des recettes. La hausse de 424 Euros résulte principalement de l'augmentation du nombre moyen de choristes (40 en 2023), l'augmentation proposée de 2 Euros de la cotisation trimestrielle n'ayant qu'un impact théorique de 80 Euros en 2023 (240 Euros sur base annuelle).
- 1500 Euros de subvention accordée par la Commune de Biot, en baisse de 17%, soit 22% des recettes,
- le reliquat de 130 Euros, soit 2% des recettes, correspond à la prise en charge à hauteur de 50% par les choristes des porte-partitions, et par des produits financiers attendus du changement de banque proposé.

Il est important de noter que sur les 6830 Euros de dépenses budgétées en 2023, 3440 Euros, soit plus de la moitié, sont déjà décaissés ou engagés au 31/03/2023.

Le budget 2023 confirme que nous devons renoncer en 2023 à toute nouvelle acquisition autre que les tenues et porte-partitions achetés en début d'année, et que nous ne pourrions pas envisager d'investissement significatif les années suivantes en l'absence de subvention.

Annexe 2 : Cotisations

COTISATIONS

Nous vous proposons de laisser le coût de l'adhésion annuelle inchangé à 10 Euros et d'augmenter à partir de septembre 2023 les cotisations trimestrielles de 38 à 40 Euros, soit 5,3 %, moins que l'inflation.

Le coût annuel par choriste serait ainsi porté de 124 à 130 Euros annuels, soit une hausse de 4,8%.

L'exemption d'une cotisation trimestrielle pour les couples, soit 40 Euros, serait maintenue, portant le coût annuel pour un couple de 210 à 220 Euros.

L'impact financier en année pleine pour l'Association est estimé à environ 240 Euros en année pleine et à environ 80 Euros en 2023.

PROPOSITION DE MODIFICATION DE LA DOMICILIATION BANCAIRE DE L'ASSOCIATION

Nous vous proposons le changement de compte de Biot Enchantant de BNP Paribas vers Crédit Agricole pour plusieurs raisons.

D'abord pour des raisons de localisation de l'agence Crédit Agricole à Biot Village, d'où sont proches les trois utilisateurs du compte, au lieu de Biot 3000, où et située l'agence BNPP.

Mais aussi et surtout pour des raisons pratiques et financières.

Si les frais de tenue de compte sont comparables (20 Euros annuels + commission sur mouvement débiteur chez BNPP contre 24 Euros annuels sans commission sur mouvement débiteur + 15 Euros de souscription de parts sociales la première année chez CA), le CA offre le gros avantage de donner accès gratuitement à son application bancaire, facturée chez BNPP 13,90 Euros HT mensuels, soit environ 200 Euros annuels, raison pour laquelle nous n'y avons pas souscrit.

L'application nous permettra :

- de visualiser en temps réel les opérations sur le compte, sans attendre la disponibilité du relevé de compte plusieurs jours après la fin du mois suivant,
- de régler la majorité de nos dépenses par virement instantané gratuit, au lieu de les régler obligatoirement par chèque, dont l'utilisation/la signature est parfois contraignante et dont le suivi de l'encaissement, souvent tardif, est fastidieux et nuit à une vision actualisée de notre situation de trésorerie réelle.

Nous envisageons aussi :

- d'ouvrir un livret A dès cette année, qui pourrait générer environ 60 Euros de produits financiers sur base annuelle (la BNPP nous l'interdit de fait puisqu'elle exige un solde minimum de 5000 Euros),
- à moyen terme de souscrire une carte de paiement pour 36 Euros annuels au CA contre 42 Euros annuels chez BNPP.

Pour toutes ces raisons, nous sollicitons votre approbation sur le projet de résolution ci-dessous, le Crédit Agricole l'exigeant pour l'ouverture du compte.

« *L'AG de Biot Enchantant du 3 avril 2023 autorise le bureau à :*

- Donner pouvoirs à

Véronique LEMARCHAND, en tant que Présidente,

Jean-Philippe AITSAHALIA, en tant que Trésorier,

Gisèle GIUNIPERO en tant que Trésprière-Adjointe,

qui pourront agir séparément, d'ouvrir un compte bancaire au Crédit Agricole Provence Côte d'Azur de Biot, d'ouvrir un livret d'épargne, de souscrire tous services liés au compte,

de faire toutes opérations concernant le fonctionnement du compte ouvert, et notamment de :

- Déposer toutes sommes, à vue ou à échéance, et tous titres, et les retirer, soit en totalité, soit en partie.*
- Faire tous emplois de fonds et opérer toutes ventes de titres et de valeurs, et en toucher le prix.*
- Signer tous chèques, billets, reçus, ordres de virement, ordres de bourses, bordereaux d'encaissement et de versement, et généralement toutes pièces quelconques.*
- Endosser et acquitter tous chèques, billets, et autres effets de commerce, et domicilier tous paiements.*
- Donner quittances et décharges, et approuver tous règlements et arrêtés de compte.*
- Se faire communiquer toutes pièces et renseignements concernant les opérations enregistrées sur le compte sans exception ni réserve.*
- Clôturer le compte. »*